

# **Société Générale SCF**

Société Anonyme

17, Cours Valmy  
92800 - PUTEAUX

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009

## **Société Générale SCF**

Société Anonyme  
17, Cours Valmy  
92800 - PUTEAUX

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Générale SCF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

---

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

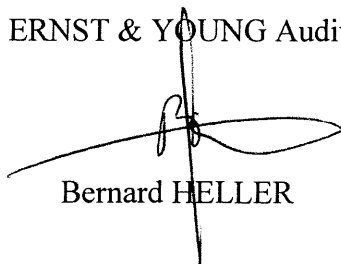
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2010

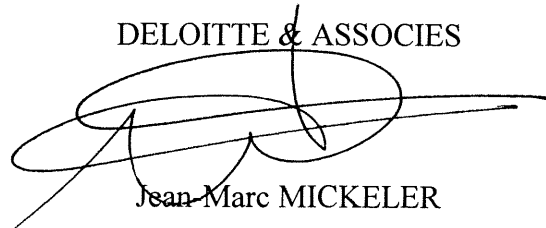
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Bernard HELLER

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc MICKELER

***Société Générale SCF***

***ETATS FINANCIERS ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2009***

- A - BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 .....	3 à 4
- B - COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009 .....	6
- C - HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 .....	8
- D - ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX .....	10 à 13
- E - NOTES AUX ETATS FINANCIERS .....	15 à 25

**Informations sur le Bilan**

Note 1 : Créances sur les établissements de crédit par durée de vie résiduelle	15
Note 2 : Immobilisations corporelles et incorporelles, Etat des mouvements par catégories	16
Note 3 : Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation	17
Note 4 : Dettes représentées par un titre ventilées selon la durée résiduelle	18
Note 5 : Comptes de négociation, autres passifs et comptes de régularisation	19
Note 6 : Evolution des capitaux propres	20

**Informations sur le Compte de Résultat**

Note 7 : Produits et charges d'intérêts	21
Note 8 : Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de négociation	22
Note 9 : Autres Produits & Charges d'exploitation bancaire	23
Note 10 : Charges générales d'exploitation	24
Note 11 : Impôt sur les Sociétés	25

**Informations sur le Hors-Bilan**

Note 12 : Engagements de financements, sur instruments financiers et autres engagements	26
---	----

**A- BILAN AU 31 DECEMBRE 2009**

<b>ACTIF</b>		decembre-09	décembre-08
( en Milliers d'Euros )			
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.			
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES			
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<i>Note 1</i>	6 231 401	1 221 197
A VUE		3 401	408
A TERME		6 228 000	1 220 789
CREANCES SUR LA CLIENTELE			-
CREANCES COMMERCIALES			-
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE			-
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS			-
AFFACTURAGE			-
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			-
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE			-
PROMOTION IMMOBILIERE			-
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME			-
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES			-
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D' ACHAT			-
LOCATION SIMPLE			-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<i>Note 2</i>	1	2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			-
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			-
ACTIONS PROPRES			-
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT		-	-
AUTRES ACTIFS	<i>Note 3</i>	42	-
COMPTES DE REGULARISATION	<i>Note 3</i>	1 012 358	35 215
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7 243 802</b>	<b>1 256 414</b>

<b>PASSIF</b>			
( en Milliers d'Euros )		decembre-09	décembre-08
BANQUES CENTRALES , C.C.P.			-
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			-
A VUE			-
A TERME			-
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE			-
COMPTES D' EPARGNE A REGIME SPECIAL			-
A VUE			-
A TERME			-
AUTRES DETTES			-
A VUE			-
A TERME			-
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRES	Note 4	6 272 824	1 195 791
BONS DE CAISSE			-
TITRES DU MARCHÉ INTERBANCAIRE ET TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES			-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		6 272 824	1 195 791
AUTRES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE			-
AUTRES PASSIFS	Note 5	5 373	2 058
COMPTES DE REGULARISATION	Note 5	909 821	7 300
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT			-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			-
DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL			-
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX			-
DETTES SUBORDONNEES			-
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	Note 6	55 784	51 264
CAPITAL SOUSCRIT		50 000	50 000
PRIMES D' EMISSION			-
RESERVES		63	5
ECARTS DE REEVALUATION			-
PROVISIONS REGLEMENTEES			-
SUBVENTIONS D' INVESTISSEMENT			-
REPORT A NOUVEAU		1 201	99
RESULTAT DE L' EXERCICE		4 520	1 159
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>7 243 802</b>	<b>1 256 414</b>



**B- COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>			décembre-09	décembre-08
	( en Milliers d'Euros )			
+	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	<i>Note 7</i>	105 807	33 000
-	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	<i>Note 7</i>	0	0
-	AUTRES INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	<i>Note 7</i>	-152 249	-30 132
+	AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILEES	<i>Note 7</i>	255 073	29 858
+ -	OPERATIONS SUR TITRES A REVENUS FIXES	<i>Note 7</i>	-197 853	-29 413
+ -	OPERATIONS DE PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES			
+	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE			
+	COMMISSIONS ( PRODUITS )			
-	COMMISSIONS ( CHARGES )			
+ -	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	<i>Note 8</i>	2	
+ -	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES			0
+	AUTRES PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE		0	
-	AUTRES CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE	<i>Note 9</i>	-12	-2
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			<b>10 768</b>	<b>3 311</b>
-	CHARGES GENERALES D' EXPLOITATION	<i>Note 10</i>	-3 825	-1 571
-	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		-1	-1
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>			<b>6 942</b>	<b>1 739</b>
+/-	COÛT DU RISQUE			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>6 942</b>	<b>1 739</b>
+/-	GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES			
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>			<b>6 942</b>	<b>1 739</b>
+/-	RESULTAT EXCEPTIONNEL			
+/-	IMPÔT SUR LES BENEFICES	<i>Note 11</i>	-2 422	-580
+/-	DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES			
<b>RESULTAT NET</b>			<b>4 520</b>	<b>1 159</b>

**C- HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2009**

<b>HORS BILAN</b>		( en Milliers d'Euros )	décembre-09	décembre-08
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>				
HP01- ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			6 135 278	1 165 000
HP02 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE			0	0
HP03 - ENGAGEMENTS SUR TITRES		Note 12	0	0
HP04 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME		Note 12	5 295 558	1 165 000
HP06 -ENGAGEMENT SUR OPERATIONS DE CHANGE A TERME		Note 12	839 720	
HP05 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES			0	0
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>				
HA01 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		Note 12	5 000 000	5 000 000
HA02 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE			0	0
HA03 - ENGAGEMENTS SUR TITRES		Note 12	0	0
HA04 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME		Note 12	5 295 558	1 165 000
HA06 -ENGAGEMENT SUR OPERATIONS DE CHANGE A TERME		Note 12	882 757	
HA05 - AUTRES ENGAGEMENTS RECUS		Note 12	7 715 857	1 854 381
			<b>18 894 172</b>	<b>8 019 381</b>

**D- ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**

## **PRINCIPES COMPTABLES & METHODES D'EVALUATION**

Les comptes individuels de SG SCF (anciennement SOCADVINGT) sont présentés conformément aux dispositions du règlement CRB n° 91-01 du 16 janvier 1991 modifié par le règlement 99-04 et le règlement n°2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable modifié par les règlements 2004-16 et 2005-04, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis par la profession bancaire française.

Les méthodes d'évaluation prennent en compte, pour la majorité des opérations, l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Selon l'Art 515-13, SG SCF est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L515-14 à L.515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, soit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'Art L.233-16 du code de commerce dont relève SG SCF ;
- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

### **Créances sur les établissements de crédit**

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit.

Une opération est classée dans la catégorie "au jour le jour" lorsque sa durée initiale est au plus égale à un jour ouvrable. Au-delà d'une durée initiale supérieure à un jour ouvrable, l'opération est classée dans la catégorie "à terme".

Les intérêts courus sur les créances sont inscrits dans les comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Créances sur la clientèle**

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement.

En application du règlement CRC N° 2002-03 modifié par le règlement CRC N°2005-03 pour les entreprises relevant du CRBF, SG SCF considère une créance comme douteuse lorsqu'elle présente une des caractéristiques suivantes :

- un risque probable ou certain de non recouvrement ;
- un risque avéré sur la contrepartie (procédure d'alerte...)
- l'existence d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, ce règlement introduit une nouvelle catégorie de créances douteuses : les créances douteuses compromises. Les créances comptabilisées en créances douteuses depuis plus d'un an sont reclassées dans cette catégorie. Ce règlement prévoit également l'identification des encours restructurés à des conditions hors marché.

Le taux de dépréciation appliqué aux créances douteuses est proportionnel au risque attaché à celle-ci. Le montant des intérêts est déprécié à 100% conformément à la règle bancaire en vigueur.

### **Portefeuille titres**

Le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire modifié par le règlement 2005-01 du comité de la réglementation comptable et l'instruction 90-03 de la Commission bancaire définissent les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

Les titres sont classés en fonction de :

- la nature du revenu : le revenu attaché aux titres peut être fixe ou variable.

Les titres à revenu fixe sont représentés par des titres à taux d'intérêt fixe et des titres participatifs institués par la loi du 3 janvier 1983. Ce sont donc principalement des obligations, des bons du Trésor, des titres de créances négociables, et des titres similaires, que leur taux soit fixe ou révisable.

Les titres à revenu variable sont tous les autres, essentiellement des actions. Ce sont donc des titres pour lesquels le revenu est tributaire des résultats de l'émetteur et de la décision de distribution.

-l' intention de détention : il est possible de classer les titres en six catégories ou portefeuilles qui correspondent à autant de motivations : transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme. Les titres peuvent faire l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre. Dans le cadre de son activité, SG SCF est susceptible de comptabiliser des titres d'investissement et de placement.

L'enregistrement comptable des titres est effectué lors du transfert de propriété qui généralement correspond à la date de règlement et de livraison. Entre la date de négociation des titres et leur transfert de propriété, l'engagement d'achat ou de vente est enregistré dans un compte de hors bilan "Titres à recevoir / à livrer".

#### b) Titres de placement

Les titres comptabilisés en placement sont des valeurs sûres et liquides, au sens des valeurs de remplacement prévues par les dispositions de l'art L.515-17 du Code monétaire et financier et du décret 99-710 du 3 août 1999.

##### \* Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition, ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent.

Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Au 31 décembre 2008, la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

##### \* Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, frais exclus et, concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Les intérêts courus à recevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie

de la rubrique "Produits d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés selon leur valeur probable de négociation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, cette provision peut être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les plus-values ne sont pas comptabilisées et ne peuvent venir compenser les moins-values des autres titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat "Résultat net des opérations financières".

Au 31 décembre 2008, la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

#### c) Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance. A cette intention s'ajoute l'obligation de leur affecter des ressources globalement adossées ou encore de les protéger par une opération de couverture sur un marché d'instruments financiers à terme.

Ils sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement et ne donnent pas lieu à constitution d'une dotation pour dépréciation, hormis lorsqu'il existe un risque de défaillance de l'émetteur ou de revente avant l'échéance

Au 31 décembre 2008, la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

#### **Dettes envers les établissements de crédit**

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes: dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pension livrées sur titres avec les établissements de crédit.

Les intérêts courus sur l'ensemble de ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie d'un compte de charge.

#### **Dettes représentées par un titre**

Ces dettes correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'art L.515-19 du Code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent, au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts servis sur les titres émis sont inscrits en charges d'intérêt dans la rubrique « Intérêts et charges assimilés ».

Au titre de l'art L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'art 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'art L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

### **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont définies par le règlement 2000-06 du comité de la réglementation comptable relatif aux passifs et applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2002.

En application de ce règlement, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés précisément. Un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie attendue de celui-ci.

### **Opérations en devises**

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

### **Opérations en Hors Bilan**

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par la SCF en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors bilan dans un compte de garantie reçue.

### **Intérêts et commissions**

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées en respectant les éventuels décalages intervenant entre la facturation et l'exécution effective du service et donnent lieu à une régularisation afin que les charges et produits acquis à l'exercice lui soient effectivement rattachés.

### **Gains et pertes sur actifs immobilisés**

Ce poste regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les dotations nettes aux provisions sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du Produit net bancaire.

### **Risque de crédit**

Le règlement CRC n°2002-03 (article 13) relatif au traitement comptable du risque de crédit, prescrit de constituer en valeur actualisée les provisions couvrant les pertes attendues sur les encours douteux et douteux compromis.

### **Charge fiscale**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3% et de 0% pour les plus values à long terme exceptées la quote-part de 5% imposée au taux de droit commun.

Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les Bénéfices des sociétés de 3,3 % après abattement de 763.000 EUR.



## **Opérations sur les instruments financiers à terme**

Ces opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la réglementation bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

### **Opérations de couverture affectée :**

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés au compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. Dans le cas où ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc), ils sont comptabilisés en " résultat net des opérations financières " dans la rubrique " résultat sur instruments financiers à terme ".

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits « prorata – temporis » au compte de résultat. Ils sont inscrits en " résultat net des opérations financières " dans la rubrique " résultat sur instruments financiers à terme ".

## **EVENEMENTS POSTERIEURS** **A L'ARRETE COMPTABLE**

La Société Générale SCF a lancé le 3 Février 2010 une première émission d'Obligations Foncières de maturité 12 ans servant un coupon de 4.125% pour un montant de 1 milliards d'EUR.

Le 15 Février 2010, la Société Générale SCF a lancé 5 nouvelles séries d'émissions d'obligations foncières. Les trois premières émissions de maturité 10 ans servent respectivement des coupons 3.615%, 3.644% et 3.653% pour un montant unitaire de 40 millions d'EUR. Les deux autres émissions, d'un montant unitaire de 80 millions d'EUR, de maturité 10 ans et 11 ans, servent respectivement des coupons de 3.73% et 3.767%.

**E- NOTE AUX ETATS FINANCIERS**

NOTE 1

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT  
SELON LA DURÉE DE VIE RÉSIDUELLE

( en Milliers d'Euros )	decembre -09					decembre-08
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total	Total
<b>Créances à vue</b>						
Comptes ordinaires débiteurs	3 401	-	-	-	3 401	408
Comptes et prêts au jour le jour	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>3 401</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 401</b>	<b>408</b>
<b>Créances à terme</b>						
Comptes et prêts à terme - valeurs de remplacement	7 500	40 000	1 717 415	49 000	56 500	52 600
Comptes et prêts à terme - autres prêts	0	145	-	4 405 192	6 162 607	1 165 000
Créances rattachées aux valeurs de remplacement	8 747	-	-	-	145	174
Créances rattachées aux autres prêts à terme	-	-	-	-	8 747	3 014
<b>Sous-Total</b>	<b>16 248</b>	<b>40 145</b>	<b>1 717 415</b>	<b>4 454 192</b>	<b>6 228 000</b>	<b>1 220 789</b>
<b>Total Général</b>	<b>19 649</b>	<b>40 145</b>	<b>1 717 415</b>	<b>4 454 192</b>	<b>6 231 401</b>	<b>1 221 197</b>

NOTE 2

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES  
ETAT DES MOUVEMENTS PAR CATEGORIES

( en Milliers d'Euros )	ACTIF IMMOBILISE					AMORTISSEMENTS					Net Bilan décembre-09	Net Bilan décembre-08	
	Valeurs brutes 31-déc.-08	Acquisitions	Virement de poste	Cessions	Valeurs brutes 31-déc.-08	Montants au 31-déc.-08	Dotations	Virement de poste	Reprises	Montants au 31-déc.-09			
<b>IMMOB. INCORPORELLES</b>													
Immob. incorp. En cours	3	-	-	-	3	-	-	2	-	2	-	1	2
Immob. incorp. - Logiciels externes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immob. incorp. - Logiciels externes	3	-	-	-	3	-	-	2	-	2	-	1	2
<b>IMMOB. CORPORELLES</b>													
Agencements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique, Mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Général</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

## NOTE 3

## COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

( en Milliers d'Euros )	décembre-09	décembre-08
<b>COMPTES DE NEGOCIATION</b>		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit	-	
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les sociétés de Bourse	-	
Sous-Total	-	-
<b>AUTRES ACTIFS</b>		
Primes sur instruments conditionnels achetés		
Dépôt de garantie versés pour compte propre		
Autres débiteurs divers	42	
Créances rattachées		
Sous-Total	42	-
<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>		
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme		
Comptes d'ajustement hors bilan sur titres de transaction		
Pertes à étaler	15 705	6 095
Charges constatées d'avance		
Charges à répartir	11 199	3 429
Produits à recevoir	145 734	25 690
Comptes de régularisation divers *	839 720	
Sous-Total	1 012 358	35 215
<b>Total Général</b>	<b>1 012 400</b>	<b>35 215</b>

\*Le solde de 839720 K€ dans le compte de regularisation divers correspond au montant échangé lors de la mise en place des transactions de cross currency swap. A l'actif figure la patte prêteuse en \$ pour 1 209 700 K\$ contrevalorisé à 839 720 K€. (cf note 5 pour la patte

NOTE 4

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE VENTILÉES SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE

( en Milliers d'Euros )	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31-déc-09	Total au 31-déc-08
Bons de Caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	40 000	1 696 869	4 382 701	6 119 570	1 165 000	
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	420	152 834	-	153 254	30 791	
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>420</b>	<b>192 834</b>	<b>1 696 869</b>	<b>4 382 701</b>	<b>6 272 824</b>	<b>1 195 791</b>

## NOTE 5

## COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

( en Milliers d'Euros )	décembre-09	décembre-08
<b>COMPTES DE NEGOCIATION</b>		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les sociétés de Bourse		
Sous-Total	-	-
<b>AUTRES PASSIFS</b>		
Primes sur instruments conditionnels vendus		
Dettes sur titres de transaction empruntés		
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts		
Fournisseurs	2 680	1 478
Dettes sociales & fiscales	271	-
Impôt sur les sociétés	2 422	580
Autres créditeurs		
Sous-Total	<b>5 373</b>	<b>2 058</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>		
Comptes d'ajustement sur devises		-
Comptes d'ajustement sur intruments financiers à terme		
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors-bilan		
Produits constatés d'avance		
Gains à étaler	26 493	3 427
Charges à payer	571	
Autres comptes de régularisation*	882 757	3 873
Sous-Total	<b>909 821</b>	<b>7 300</b>
<b>Total Général</b>	<b>915 194</b>	<b>9 359</b>

échangé lors de la mise en place des transactions de cross currency swap. Au passif figure la patte emprunteuse en € pour 882 757 K€. (cf note 3 pour la patte prêteuse)

NOTE 6

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la société s'élève à 50 000 000 Euros et est composé en 5 000 000 actions de valeur nominale de 10 euros

( en Milliers d'Euros )	Situation nette au 31 Décembre 2008	Affectation du résultat 29/05/2009	Situation nette au 31 Décembre 2009
Capital social	50 000		50 000
Prime d'émission		-	
<b>Sous-Total</b>	<b>50 000</b>	<b>-</b>	<b>50 000</b>
Réserve légale	5	58	63
Autres réserves		-	
Report à nouveau	99	1 101	1 201
<b>Sous-Total</b>	<b>105</b>	<b>1 159</b>	<b>1 264</b>
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>50 105</b>		<b>51 264</b>
Distribution		-	
Résultat de l'exercice	1 159	-	4 520
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>51 264</b>	<b>-</b>	<b>55 784</b>



## NOTE 7

## PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

( en Milliers d'Euros )	Charges	Produits	Solde déc-09	Solde déc-08
	déc-09	déc-09	Total	Total
<b>Opérations avec les Ets de crédit</b>				
Intérêts sur les comptes courants		5	5	14
Intérêts sur prêts et emprunts à terme		105 802	105 802	32 986
Intérêts sur prêts et emprunts indexés				
Opérations sur titres			-	
<b>Sous-total</b>		<b>105 807</b>	<b>105 807</b>	<b>33 000</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>				
Intérêts sur les comptes courants				
Intérêts sur prêts et emprunts à terme				
Intérêts sur prêts et emprunts indexés				
Opérations sur titres				
<b>Sous-total</b>				-
<b>Autres intérêts, charges et produits assimilés</b>				
Intérêts sur emprunt et prêt de titres				
Charges s/instruments financiers	- 43 038		- 43 038	- 30 132
Produits s/ instruments financiers		43 038	43 038	29 858
Charges diverses s/opérations s/ titres	- 109 211		- 109 211	
Produits divers s/opérations s/ titres		212 035	212 035	
<b>Sous-total</b>	- <b>152 249</b>	<b>255 073</b>	<b>102 824</b>	<b>274</b>
<b>Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>				
Intérêts sur titres de transaction				
Intérêts sur titres de placement				
Intérêts sur obligations	- 185 565		- 185 565	- 30 791
Charges sur dettes constituées par des titres	- 24 494		- 24 494	
Produits sur dettes constituées par des titres		26 691	26 691	2 667
Autres charges s/ dettes constitués par des titres	- 14 486		- 14 486	- 1 288
Autres produits s/ dettes constitués par des titres			-	
<b>Sous-total</b>	- <b>224 545</b>	<b>26 691</b>	<b>197 854</b>	<b>29 413</b>
<b>Total Général</b>	- <b>376 794</b>	<b>387 571</b>	<b>10 777</b>	<b>3 313</b>

## NOTE 8

**GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION  
VENTILATION DES RESULTATS SUR TITRES ET CHANGE**

( en Milliers d'Euros )	décembre-09		décembre-08	
	Pertes	Gains	Pertes	Gains
<b>Résultats sur titres de transaction</b>				
<b>Résultats sur titres de placement</b>				
Plus-values de cession	-	-	-	-
Reprise de provisions	-	-	-	-
Moins-values de cession	-	-	-	-
Dotations nettes aux provisions	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	-
<b>Résultats sur opérations de change</b>		2		
<b>Solde net des résultats sur titres et change</b>	-	2		-

**VENTILATION DES RESULTATS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME SELON TYPE DE MARCHE**

( en Milliers d'Euros )	décembre-09		décembre-08	
	Pertes	Gains	Pertes	Gains
<b>Opérations sur les marchés organisés et assimilés</b>				
Opérations fermes				
Opérations conditionnelles				
<b>Opérations de gré à gré</b>				
Opérations fermes				
Opérations conditionnelles				
<b>Sous-total</b>	-	-		
<b>Solde net des opérations sur instruments financiers</b>	-	-	-	
<b>Solde en bénéfice des opérations des portefeuilles de négociation</b>		2		-
<b>Solde en perte des opérations des portefeuilles de négociation</b>	-			

## NOTE 9

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

( en Milliers d'Euros )	décembre-09	décembre-08
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>		
Produits divers d'exploitation bancaire		
<b>Total</b>		
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	- 12	- 2
Charges diverses d'exploitation bancaire	- 12	- 2
<b>Total</b>	- 12	- 2

## NOTE 10

## CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

( en Milliers d'Euros )	décembre-09	décembre-08
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE</b>		-
Autres produits		-
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	- 3 825	- 1 571
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>		
Salaires et traitements		-
Charges sociales		
Impôts, Taxes et versements assimilés		
Rémunérations variables		
<b>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>		
Impôts et taxes	- 298	- 7
Services extérieurs hors prestations du groupe	- 957	- 107
Services extérieurs facturés par le groupe	- 2 570	- 1 457
<b>Total Général</b>	- 3 825	1 571

Note 11

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

( en Milliers d'Euros )	décembre-09	décembre-08
<b>Résultat comptable avant impôts</b>	<b>6 942</b>	<b>1 739</b>
<b>Ventilation de la charge d'impôt</b>		
Charge fiscale courante	2 422	580
Subvention d'IS du groupe d'intégration fiscale	-	-
Charge fiscale sur résultat exceptionnel		
Ajustements N-1		

La SG SCF est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 1er Janvier 2005.

**NOTE 12**  
**HORS BILAN**  
**ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES ENGAGEMENTS**

( en Milliers d'Euros )	décembre-09	décembre-08
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>		
Engagements reçus d'Etablissements de crédit	5 000 000	5 000 000
Engagements donnés aux établissements de crédit		
Sous-Total	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>		
Engagements sur titres à livrer		
Engagements de financement sur titres donnés en faveur d'établissements de crédit		
Sous-Total		
<b>ENGAGEMENT SUR OPERATIONS DE CHANGE A TERME</b>		
Devises à recevoir contre euros à livrer	882 757	
Devises à recevoir contre devises à livrer	839 720	
<b>ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>		
Engagement reçus s/ Opérations fermes de couvertures sur instruments de taux d'intérêts	5 295 558	1 165 000
Engagement données s/ Opérations fermes de couvertures sur instruments de taux d'intérêts	5 295 558	1 165 000
<b>AUTRES ENGAGEMENTS</b>		
Autres valeurs reçues en garantie :		
<i>Autres</i>	358 242	40 914
<i>Communes</i>	1 267 767	204 333
<i>Départements</i>	2 299 523	481 204
<i>Etablissements publics de santé</i>	1 025 520	240 123
<i>Groupements de communes</i>	1 032 689	250 146
<i>Prêts garantis par les collectivités locales</i>		21 870
<i>Régions</i>	1 028 227	322 455
<i>Syndicats</i>	703 889	293 337
Sous-Total	7 715 857	1 854 381

Les créances reçues par la SCF en garantie des prêts accordés aux collectivités sont enregistrées en hors bilan en compte "Autres valeurs reçues en garantie".

**Juste valeur des opérations qualifiées de couverture:**

La juste valeur des swaps de taux et de change contractés par la SG SCF s'établit au 31/12/2009 à 200 546 777,40 euros.